

# L'HEBDO QUI CLIC

335

cgtlehavre.fr  
*la*  
**cg**t  
LE HAVRE

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS  
119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

**216**

Nouveaux  
syndiqués  
Depuis le  
1<sup>er</sup> janvier  
2012

**La CGT a perdu deux des siens les 18 et 24 octobre :**

**Marcel HALYK et Robert CATELAIN**

**Un hommage leur est rendu dans cet hebdo.**

## Au sommaire du 26 octobre 2012 :

- |  |                |
|--|----------------|
| ➤ Décès de Robert Catelain / <b>Hommage :</b>                                  | Pages 2 et 3   |
| ➤ Décès de Marcel Halyk / <b>Hommage :</b>                                     | Pages 4 et 5   |
| ➤ Inauguration des locaux de TLC / <b>Intervention de Reynald KUBECKI :</b>    | Pages 6 et 7   |
| ➤ Réunion pour l'emploi le 12 novembre / Invitation de l'UL du Havre           | Page 8         |
| ➤ CAMPAGNE TPE LE HAVRE / <b>Tract CGT le Havre</b>                            | Page 9         |
| ➤ Travail le dimanche ZAC Coty / <b>Tract CGT le Havre</b>                     | Page 10        |
| ➤ Boycott travail le dimanche / <b>Tract CGT le Havre</b>                      | Page 11        |
| ➤ Collectif pour les transports gratuits au Havre / <b>Tract et pétition :</b> | Pages 12 et 13 |
| ➤ Article paru dans la presse Havraise :                                       | Page 14        |
| ➤ Union Départementale CGT 76 / <b>Communiqué de presse :</b>                  | Page 15        |
| ➤ Euromobilisation syndicale le 14 novembre / <b>communiqué CGT :</b>          | Page 16        |
| ➤ Oui au mariage pour tous / <b>Communiqué CGT :</b>                           | Page 17        |
| ➤ Les « charges » sociales ça n'existe pas / <b>Gérard Filoche :</b>           | Page 18        |
| ➤ En direct des protocoles d'accords électoraux :                              | Page 19        |
| ➤ Le programme de formation syndicale de l'UL :                                | Page 20        |
| ➤ L'hebdo pratic' :  | Pages 21 et 22 |

## **Hommage lu par Albert PERROT pendant l'inhumation de Robert Catelain le 24 octobre 2012**

Chère Paulette, Chère Corinne, Chère Isabelle, Chers Petits Enfants,

Chers Amis, Chers Camarades,

**N**otre ami et camarade, Robert Catelain vient brusquement de nous quitter. Nous savions qu'il avait été gravement malade mais il avait réussi à remonter la pente. Malheureusement, la maladie a repris et a été la plus forte, et l'a emporté.

A 14 ans, Robert entre à l'école d'apprentissage Augustin Normand, chantier de construction et réparation navale. C'est là qu'il va apprendre son métier d'ajusteur et qu'il va le mettre en pratique.

Mais la crise de la construction navale en 1959 avec « le Livre Blanc de la Construction Navale » va frapper les chantiers du Havre.

Le premier touché est le chantier Augustin Normand situé au bord de mer.

Malgré l'action, la lutte des travailleurs d'Augustin Normand et la solidarité des autres métallurgistes et de tous les salariés, le chantier « Augustin Normand » fermera ses portes en 1963.

Les Forges et Chantiers de la Méditerranée et les Ateliers Duchesnes Bossière reprennent une grande partie du personnel d'Augustin Normand. Robert Catelain entre au FCM, d'abord au Pont V et ensuite aux Ateliers Mazeline où il restera jusqu'à son départ en retraite.

Il est élu délégué du personnel et prend une part active à la vie et à l'activité de notre syndicat CGT dont il deviendra le Trésorier.

Mais les FCM vont connaître, à leur tour, une grave crise.

Le 22 septembre 1965, 225 licenciements sont prononcés. La situation s'aggrave et c'est la menace de la fermeture de l'usine. Une grande et longue lutte s'engage contre la menace de fermeture. Une nouvelle banderole est aussitôt faite et sera brandie tout au long des rues du Havre : « NON A LA FERMETURE ».

Sans arrêt les travailleurs des FCM vont porter cette banderole dans les rues du Havre, et chaque semaine, tu seras, mon Cher Robert, toujours à la tête du cortège.

Au bout d'une lutte qui va durer presque un an, la fermeture est évitée et nous sommes rachetés par DRESSER et DUJARDIN, puis plus tard, en 1971, par DRESSER France et DRESSER tout court.

**1968** : Ce sont les grandes luttes avec occupations d'usine. A Dresser, nous occupons l'entreprise et Robert prend une part très active à cette occupation. SMIG + 35 % - Salaires + 13 % - Retour aux 40 heures.

**1982** : C'est la lutte pour la défense du France. C'est aussi une lutte contre l'embargo américain pour une commande russe de chalutiers pour la Corée du Nord.

C'est l'année où je pars en pré retraite et Robert devient le Secrétaire Général du Syndicat CGT DRESSER.

**1986 – 1987** : Ce sont les années noires pour les salariés de Dresser :

- **En 1986** : deux plans de licenciements aboutissent à la suppression de 262 emplois,

- **En 1987** : nouveau plan de licenciement avec 83 suppressions d'emplois. Au total : 345 emplois supprimés,
- **En 1995** : ce sont les puissantes luttes contre le Plan Juppé,
- **En 1998** : c'est la solidarité dans la lutte des travailleurs des ACH contre la menace de fermeture – action qui, hélas, n'arrivera pas à empêcher cette fermeture.

*Mon Cher Robert, tu as été un acteur très actif dans tous ces grands mouvements.*

*Nous pouvons et nous sommes fiers de toi, de l'action que tu as su, sans arrêt, mener :*

- *Pour la défense des revendications,*
- *La promotion des travailleurs,*
- *Pour de nouvelles conquêtes sociales.*

**MERCI DU FOND DU CŒUR, MON CHER ROBERT.... Et nous continuerons ton combat pour le Progrès Social, la Justice et la Paix.**



Photo prise pendant le congrès de l'Union des syndicats CGT du Havre de 2001, Robert est au centre (2<sup>ème</sup> à droite).

A ce même congrès, on y retrouvait Marcel HALYK dans l'assemblée :



### **Marcel nous a quitté le vendredi 12 octobre 2012.**

La fédération et syndicats maritimes CGT sont en deuil d'un grand syndicaliste.

Il avait 72 ans dont plus de cinquante ans au service de la CGT des Marins.

Breton d'origine, il est né à Cancale, sa voie était toute tracée pour qu'il devienne marin. Pour la première fois il embarque comme mousse sur « la Courbre », un cargo de la Compagnie Générale Transatlantique le 12 décembre 1955, il avait quinze ans. Il connut « le Colombie » comme novice puis matelot. Une grande partie de sa navigation se fit sur les paquebots « Flandre », « Antilles » puis « le France » qu'il quitta en 1970 après avoir été de nombreuses années délégué de bord.

Il fut sollicité par Noël Cozic, secrétaire général des Marins CGT de l'époque pour devenir secrétaire à ses côtés.

En 1978, Marcel est nommé secrétaire général des Marins du Havre. Pendant ses 11 années où il dirigea le syndicat avec ses amis Pierre Ade, Guy Hervé, Marcel est reconnu pour sa compétence, sa gentillesse et son sens du dialogue.

En 1989, lors du 55<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Nationale des Syndicats Maritimes CGT, il est appelé à remplacer François Lagain qui quitte la Fédération pour une retraite bien méritée.

La tâche était rude, car succéder à François n'était pas chose facile, mais il s'en acquitta parfaitement. Marcel a toujours été reconnu pour ses capacités de négociateur et son sérieux dans le monde maritime.

Après deux mandats passés à la tête de la Fédération, il fait valoir ses droits à la retraite en 1995, mais il n'abandonne pas pour autant ses responsabilités au Syndicat puisqu'il devient la même année secrétaire général de la section des pensionnés et veuves de la marine marchande CGT du Havre jusqu'à ce jour. Il est aussi président de l'Association du Souvenir du Monument « la Bourgogne » des Marins péris en mer.

Avec l'Union Locale CGT, Marcel a été de tous les combats pour défendre le monde du travail.

Avec le plus grand respect, nous nous inclinons devant la dépouille de notre camarade et ami Marcel en lui rendant un dernier hommage, lui qui a combattu pour plus de justice, de liberté, de fraternité et d'égalité.

### **Adieu Marcel.**

A son épouse Marie-Annick, à ses enfants Gaël et Noël, ses petits-enfants, à sa famille, la Fédération des Syndicats Maritimes CGT, l'Union Fédérale des pensionnés et veuves de la Marine Marchande CGT, le Syndicat des Marins CGT du Havre, la section des pensionnés et veuves de la Marine Marchande CGT du Havre s'associent à leur douleur et leur adressent leur témoignage d'amitiés et de soutien et leurs très sincères condoléances attristées.

# Intervention lue par Reynald KUBECKI lors de l'inauguration des locaux TLC

le 25 octobre 2012



Quand Alain m'a demandé si je pouvais dire un mot aujourd'hui pour l'inauguration de ces superbes locaux, je me suis dit pourquoi pas, après tout je suis secrétaire de l'UL et également membre du Comité d'Entreprise de SIDEL, et c'est vrai qu'il est important de souligner l'osmose qui existe entre TLC et l'Union des syndicats CGT du Havre depuis plusieurs années. Aussi, il est naturellement de ma responsabilité de continuer de transmettre le témoin de la confiance et du travail commun accompli entre l'UL et TLC. Mais ce serait trop simple si la transmission était l'affaire d'une personne ou deux, la transmission, c'est l'affaire du collectif, de tous ceux qui sont concernés.

Certes, les femmes et les hommes qui font fonctionner TLC ont de beaux locaux, mais ça ne suffit pas toujours. Pour que les choses perdurent, il faut que chacun d'entre nous soit convaincu de ce que nous possédons, et de ce que nous pouvons en faire demain.

Travaillant chez SIDEL, j'ai participé naturellement à l'intégration de notre CE au sein de la SCI Dives sur mer. Après plusieurs mois d'échanges fructueux, nous avons pu concrétiser notre projet et organiser en juin dernier un week-end portes ouvertes pour les salariés avec visite des structures, animations, spectacles et locations de chalets. Aujourd'hui, les salariés apprécient ce nouveau village, en témoigne les locations pour des week-ends et semaines qui ont suivi ensuite. Les salariés apprécient également le fait que notre CE ait pu intégrer la SCI aux côtés de CE plus importants. Quand on leur explique, les salariés comprennent bien les

enjeux du tourisme social et la mutualisation qui peut être mise en place avec les structures peu favorisées. Bref, pour dire que dans l'aventure de Dives, ce sont les hommes, les femmes et les CE qui composent TLC qui ont pu construire cet outil qui répond bien aux attentes des vacanciers.

TLC a de nombreux outils, des villages de vacances de qualité : accueillants, innovants, écologiques, adaptés..., des villages de vacances qui sont des éléments essentiels de la politique du Tourisme Social en France permettant, chaque année, d'accueillir des salariés parmi les plus modestes. Ces villages restent des facteurs d'aménagement du territoire utile au dynamisme économique des municipalités où ils sont implantés. Pour cela, TLC doit rester le relais des CE et de ses ressortissants pour que ces enjeux soient pris en compte. TLC doit rester le relais des grands CE, comme des petits, afin de répondre aux attentes des salariés, de tous les salariés, jusqu'aux individuels qui composent aujourd'hui une part importante des adhérents de TLC. 30% en 2012 contre à peine 2% il y a moins de dix ans...

Si TLC à travers ses outils et le personnel qui le compose, peut changer, évoluer et s'adapter, elle doit continuer d'agir pour créer les véritables conditions d'accès pour tous à des droits fondamentaux comme les vacances, les loisirs, la culture, les activités sportives; c'est affirmer un choix de société dont la finalité est la satisfaction des besoins des familles et des personnes, et non le profit. Agir en ce sens doit rester notre priorité à nous tous qui composons le tourisme social, car elle conditionne l'équilibre de tout individu et contribue à son épanouissement personnel, dans sa vie et dans ses rapports collectifs et sociaux.

Oui le Tourisme social est toujours d'actualité et il est utile de le défendre. Le droit aux vacances, aux loisirs et au tourisme pour le plus grand nombre est toujours une priorité à défendre. Cette année, en France, pour la première fois depuis 1947, plus de la moitié des Français ne sont pas partis en vacances.

Vacances, culture, épanouissement...Sans outils, pas de tourisme social, sans travail réciproque entre TLC et les CE, pas de tourisme social. Le contexte social actuel nous démontre tous les jours que rien n'est jamais acquis définitivement ! La préparation des 70 ans des CE en 2015, pourraient être l'occasion pour réaffirmer nos valeurs. TLC ne doit pas perdre le fil avec les attentes premières des salariés, c'est en étant au plus près de leurs attentes que TLC pourra se renforcer et continuer à faire sortir de terre des projets tels que Dives sur Mer.

**Longue vie à TLC, longue vie au tourisme social !**



*Le Havre, le 23 octobre 2012*

*Aux syndicats CGT du Havre*

*AUX UL de : Harfleur, Lillebonne, Fécamp.*

*La situation économique et sociale en Europe et en France se dégrade de jour en jour. En témoigne la multiplication des plans de casse orchestrée par le patronat qui plonge l'économie au bord de la récession et qui met de plus en plus de pression sur les salariés par du chantage accru à l'emploi et au salaire.*

## **FACE AUX ATTAQUES DU PATRONAT CONTINUONS LA MOBILISATION !**

*C'est la raison pour laquelle nous t'invitons à échanger sur la situation de l'emploi sur l'agglomération havraise, et préparer d'éventuelles actions pour interpeler la population.*

***Nous te donnons RDV à l'UL du Havre le 12 novembre à 10h00***

*Nous inviterons les médias à une conférence de presse à l'issue de cette rencontre à 11h30.*



## SALARIES DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE)

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2012

28 NOVEMBRE – 12 DECEMBRE



**Tous ensemble, « bougeons nous » pour un vote CGT haut et fort**

Comme convenu lors de la dernière CE de notre UL en juin, il avait été mis en place un plan de travail pour les Elections professionnelles des TPE en Novembre/Décembre 2012, avec notamment la mise en place de tournées avec distribution de tracts, brochures spécifiques et collages.

Force est de constater, que les engagements pris en CE, n'ont pas été respectés totalement, par tous. En effet, malgré un rappel en septembre, des tournées ont été annulés, de nouveau, faute de militants, il est dommage que nous ayons pris encore du retard !

Pourtant, Fin novembre, dans six semaines, le scrutin démarrera à partir du 28 novembre jusqu'au 12 décembre, il nous reste quelques mardis à faire avec une semaine « spécial TPE ». Pour votre info, sur les différentes tournées effectuées : l'accueil est bon, peu de refus, même si la démarche est nouvelle et semble surprendre.

### Plan de travail (rappel)

- Jusqu'aux Elections : Distribution de tracts + livret spécifique tous les mardis dans les commerces des rues du Havre et alentours + Collage (2 fois par mois)
- 19 au 23 novembre : semaine « spécial Elections TPE » (distributions tracts + collage + voiture Sono)
- 26/27 novembre : sensibilisation de participation au vote (distribution tracts+voiture sono)
- 28 novembre / 12 décembre : vote des TPE avec ouverture d'un bureau de vote électronique avec aide au scrutin au secrétariat de l'UL CGT à Franklin (aide logistique...)

Alors, Inscrivez-vous dès maintenant ou auprès du secrétariat sur les différents plannings, toute la CE doit s'y mettre, en lien avec les syndicats, notamment pour le final, pas toujours les mêmes !!!

Tournées effectuées : rue Mal Joffre, Cours de la République, rue R.Coty, ZAC Coty, rue Mal Galliéni, rue A .France, rue de Paris, Halles Centrales, Montmorency, Gravelle, Rue L.Brindeau, rue G.Brindeau, rue Bernardin de St Pierre, rue St Jacques, Quartier de l'Eure, Place Humbert, Saint François, Quai Southampton.

Pour RAPPEL, quatre millions de salariés sont concernés par ce scrutin national, qui reprend l'artisanat (bâtiments, magasins, garages, transport, nettoyage...), les particuliers employeurs (assistantes maternelles, garde d'enfants, employés de maison...), les professions libérales (salariés cabinets médicaux, notaires, laboratoires...), le commerce (restaurants, boulangerie, boucherie, alimentation...) et autres associations.

### Sans oublier le réflexe « Elections TPE », pour chacun d'entre nous :

- ✓ **Donner de l'info et faire voter** voisins, amis, famille, coiffeur, boucher, garagiste, secrétariat de médecin, dentiste, assistante maternelle, petites entreprises qui sont concernés,
- ✓ **Laisser des tracts** dans les salles d'attente, comptoirs ou boîtes aux lettres...,
- ✓ **Placarder l'autocollant « Elections TPE 2012 »** sur tous les supports aux alentours des commerces et associations.
- ✓ **Pour les conseillers des permanences juridiques** : informer les personnes qui viennent nous voir, leur communiquer nos écrits (tracts, participation au scrutin...)

**TOUS ENSEMBLE, FAISONS LE PARI DU VOTE CGT !**

# NON AU TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FERIES !! AGISSONS !!

## Ouverture des magasins le dimanche ?



**Défendre le repos dominical :  
c'est l'affaire de tous !**

Après Auchan Perpignan, les Monoprix, les DIA etc...**les salariés du commerce disent NON au travail du dimanche et des jours fériés !**

Les salariés du commerce ont le droit comme les autres à une vie de famille, d'avoir des loisirs. D'autant plus, que travailler le dimanche ne génère pas plus d'emploi. Le dimanche doit rester un jour de repos commun à la majorité des salariés.

Dans le cas d'un dimanche travaillé exceptionnellement, déclenchement au minimum, d'un paiement double et d'un repos compensateur. Et bien sur, l'abrogation de l'amendement Debré concernant les commerces de l'ameublement qui peuvent ouvrir tous les dimanches sans majoration. Ouvrir un véritable dialogue social territorial.

La CGT affirme qu'il existe d'autres solutions pour relancer l'économie, cela passe par la revalorisation du pouvoir d'achat et des salaires.

Le travail du dimanche et des jours fériés a des conséquences sur le salarié on connaît les agissements des patrons pour transformer le volontariat en exigence.

Les conditions de travail dans le commerce sont déjà déplorables, les salaires sont des salaires de misère et il faudrait encore en plus éclater les familles.

## Battons-nous ensemble pour de véritables revendications :

- Le SMIC à 1700 euros dès l'embauche avec doublement du salaire en fin de carrière,
- Une allocation d'autonomie pour les étudiants salariés,
- Une sécurisation des parcours professionnels, avec une véritable formation professionnelle,
- Deux jours de repos consécutifs,
- Une durée de travail hebdomadaire à 35h,
- Pas de temps partiels imposés
- Pas de suppressions d'emplois dans les FNAC après les restructurations,
- ...

**La CGT est là pour vous informer, vous organiser, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Union des syndicats CGT du Havre**  
**119 cours de la République**  
**76600 Le Havre**  
**Tél : 02 35 25 39 75**  
**Mail : cgtlehavre@wanadoo.fr**



## **BOYCOTT DES MAGASINS OUVERTS LES DIMANCHES ET JOURS FERIES**

**Par des conditions de travail difficiles voir pénibles, le quotidien des salariés du commerce, c'est :**

- Des heures de travail debout à piétiner,
- Les nuisances sonores, le bruit, les lumières,
- Les charges lourdes à porter pour remplir les rayons,
- Les horaires qui déstabilisent les familles (se croiser avec son conjoint, communiquer par des petits mots sur le frigidaire, ne pas être présent pour l'aide aux devoirs des enfants, etc...),
- La polyvalence à outrance,
- Supporter des clients parfois difficiles, irrespectueux, agressifs voire violents,
- ...

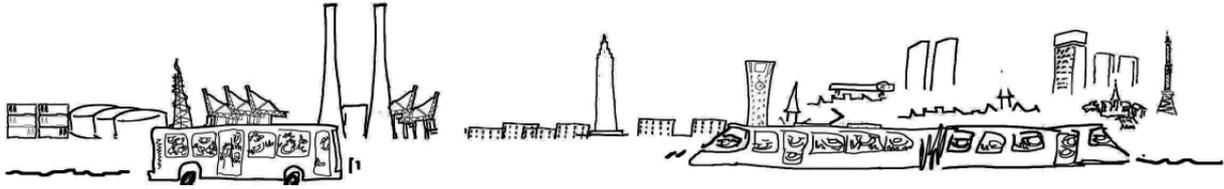
**Et tout cela pour des salaires de misère !!**

Les salariés du commerce ont le droit à une vie de famille comme tout autre salarié. Le dimanche et les jours fériés doivent être des moments pour se promener, se détendre, être en famille, retrouver sa famille, etc..

Des salariés acceptent le travail du dimanche et les jours fériés certainement pas par plaisir, mais tout simplement parce que leur salaire ne leur permette pas de vivre dignement !

**Ne rentrons pas dans le jeu du patronat, soutenons ces salariés en boycottant les magasins les dimanches et les jours fériés !!**

**Exigeons des augmentations de salaires qui leur permettent de vivre et non de survivre !!**



## La gratuité des transports publics, ça roule pour tous !

Les difficultés de circulation dans l'agglomération du Havre devraient encourager les moyens de transports alternatifs à l'usage des voitures individuelles... pour mieux vivre la ville.

Si demain, un tramway, dont certain-es d'entre nous ont exprimé le désir depuis très longtemps, peut améliorer l'offre de transport, c'est dès aujourd'hui que les responsables des collectivités territoriales pourraient proposer la gratuité des transports collectifs ou des prêts permanents de bicyclettes ordinaires ou électriques.

La gratuité permettrait aussi de corriger certaines injustices comme l'abonnement aux transports d'un-e salarié-e moins coûteux que celui des scolaires et étudiant-es. Nous pourrions ainsi échapper à la nouvelle carte à puce qui autorise une surveillance totale des moindres déplacements des usagers.

Le courrier adressé en Juin 2012 à la communauté d'agglomération et à la chambre de commerce pour ouvrir le débat sur la gratuité est resté sans réponse sérieuse. Pourtant, le prix payé par l'utilisateur couvre très partiellement (20% en moyenne) le coût des transports publics. La gratuité totale, qui pourrait être compensée par le versement direct des contributions employeurs, a démontré là où elle était mise en œuvre (Aubagne, Châteauroux, Hasselt... ) qu'elle était extrêmement efficace pour améliorer notre environnement, diminuer le trafic des véhicules individuels et changer la vie en ville.

Premiers soutiens :

**Solidaires au Havre, CGT Le Havre, CFDT Le Havre, UNEF, Sud Etudiant, AC !, Femmes Solidaires, CHOC, PG, FASE, NPA**

signatures en ligne : <http://www.transportsgratuitslehavre.rezisti.org>



GONFREVILLE-L'ORCHER. Le sculpteur-modeleur Patrice Duseaux animera, mercredi, un atelier d'initiation.

## Un rêve d'enfant

**P**atrice Duseaux, retraité des chemins de fer, a attendu longtemps pour vivre sa passion, le modelage de la terre. Il se définit comme modelleur : « Le sculpteur enlève de la matière, moi je la modèle ». Enfant, il passait régulièrement avec sa mère devant « Les ateliers du jeudi » près de la mairie au Havre. Derrière la vitrine, des enfants de son âge modelaient de la terre : « Je veux faire ça ». Le non, ce n'est pas possible, de sa maman restera longtemps vécu comme une injustice. « Je ne comprenais pas que c'était à cause de l'argent, on n'était pas du quartier, les ateliers terre c'était rare et cher ». Patrice se tournera vers la peinture pendant quinze ans. Puis, il découvre sur le tard l'atelier terre de

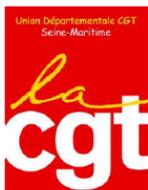


Patrice Duseaux dans son atelier avec sa dernière création « Le maître du monde »

l'Aglec : « Gonfreville m'a accepté, j'en serai toujours reconnaissant ». Depuis il n'a plus arrêté. Il travaille des bustes, des statuettes, des masques, inspirés de

l'Afrique, de l'Égypte... en argile, blanche, verte, chamottée qui deviendra après cuisson mate, lissée, vernie aux émaux, peinte. Membre de la commission culturelle du Salon des peintres ouvriers, responsable du club des arts plastiques des Cheminots, Patrice Duseaux aime transmettre sa passion comme un cadeau, gratuitement. Il anime des ateliers à l'école des Caraques à Harfleur et au club de sculpture des cheminots. Suite à un défi, il expose deux œuvres par an, au Salon des artistes ouvriers, sur un thème précis : le cochon ! Un vrai challenge relevé avec talent et qui lui a valu le prix de l'humour au Salon des artistes indépendants à Rouen avec son « cochon en libre-service ».

Stage mercredi 24 octobre à 15 h à l'ECPC.



UD CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen cedex  
courriel : [ud76@cgt.fr](mailto:ud76@cgt.fr)

## Communiqué de presse Rouen, 23 octobre 2012

### **Les salariés exposés à des produits dangereux doivent être indemnisés du préjudice subi sans attendre la survenue de la maladie**

Ayant subi un accident de contamination radioactive lors d'une intervention au sein de la centrale EDF de Paluel en novembre 2007, Dominique SAMSON, salarié de l'entreprise ENDEL, demande au conseil des prud'hommes de Rouen, le 24 octobre 2012 à 14h, à être indemnisé des préjudices d'anxiété et de bouleversement dans les conditions d'existence.

A ce jour, Dominique, comme d'autres salariés sous traitants du nucléaire, ne sait pas si l'exposition à laquelle il a été soumis va déclencher une pathologie dans un avenir plus ou moins proche. Ne pas savoir est déjà une douleur à part entière pour lui et ses proches, douleur d'autant plus forte que son employeur, pourtant fautif, ne lui apporte aucun soutien.

Le combat de Dominique pour faire reconnaître son exposition n'est malheureusement pas un cas isolé. Salariés exposés aux poussières d'amiante, aux brouillards d'huile, au benzène, aux poussières de bois, au plomb, au formaldéhyde, aux pesticides, aux amines aromatiques, aux éthers de glycol, au trichloréthylène, aux fibres céramiques, aux hydrocarbure aromatique polycyclique... (la liste complète est malheureusement beaucoup plus longue qu'un poème à la Prévert...), ils sont des milliers en Seine Maritime, des millions en France, à être exposés quotidiennement, sans que cela soit reconnu par leurs employeurs.

Pas un secteur n'est épargné par ce fléau dont sont victimes en premier lieu les salariés des entreprises sous-traitantes chargés de la maintenance, du nettoyage et de la gestion des déchets, en particulier, parmi eux, les précaires multipliant les missions en intérim. Du nucléaire à la chimie, en passant par l'industrie du bois, du textile, l'imprimerie, les garages, le nettoyage, les métiers du BTP et de la santé, les produits chimiques sont de plus en plus utilisés par les salariés sans véritable évaluation des risques notamment face aux effets cocktails.

Si les employeurs traînent des pieds pour mettre en place des mesures de prévention efficaces, ils n'hésitent pas à user de tous les moyens pour que leurs responsabilités futures soient écartées. Alors que le code du travail leur fait obligation depuis plus de dix ans de rédiger, pour chaque salarié exposé, une fiche d'exposition, nous constatons que pratiquement aucune entreprise ne remplit ses obligations, ce qui, lorsque la maladie arrive, laisse le salarié seul pour démontrer son caractère professionnel.

Cette exposition massive aux agents chimiques dangereux explique en grande partie le développement de cancers dont la majeure partie, selon les enquêtes de chercheurs spécialisés, sont liés aux expositions lors du travail.

L'indemnisation des victimes pour les expositions subies ne constitue pas un frein à l'apparition de la maladie. Mais elle permet la reconnaissance de l'exposition aux risques professionnels que refuse de reconnaître les employeurs.

Lorsque les actionnaires prendront pleinement conscience des risques financiers et pénaux qui pèsent sur eux lorsqu'ils exposent leurs salariés aux produits dangereux, peut-être prendront-ils alors les mesures de prévention qui s'imposent.

Le combat pour la reconnaissance de tous les accidents du travail, des expositions et maladies professionnelles, comme celui de changer le travail pour ne pas y laisser sa peau, est un combat que nous mènerons jusqu'au bout, tant dans les entreprises que devant les tribunaux.

Contact Presse :  
Philippe Saunier : 06 08 03 45 33

Communiqué CGT

**Contre l'austérité, Pour une Europe vraiment sociale**

**Euromobilisation syndicale le 14 novembre**

**Le comité exécutif de la CES vient de décider d'une journée d'action et de solidarité le 14 novembre pour l'ensemble des pays européens contre les politiques d'austérité et pour promouvoir l'Europe sociale. Les modalités pour la France seront préparées dans les prochains jours par les centrales syndicales françaises. La CGT entend y prendre toute sa place et prendra les dispositions pour assurer le succès de cette journée.**

### **Déclaration adoptée par le Comité exécutif de la CES**

Le Comité exécutif de la CES, réuni le 17 octobre 2012, appelle à une journée d'action et de solidarité le 14 novembre prochain en vue de mobiliser le mouvement syndical européen derrière les politiques de la CES telles que décrites dans [le contrat social pour l'Europe](#). Cette journée prendra diverses formes : grèves, manifestations, rassemblements et autres actions.

Il exprime sa ferme opposition aux mesures d'austérité qui font plonger l'Europe dans la stagnation économique, voire la récession, ainsi qu'au démantèlement continu du modèle social européen. Ces mesures, loin de rétablir la confiance, ne font qu'aggraver les déséquilibres et créer des injustices.

Tout en soutenant l'objectif d'assainissement des budgets, le Comité exécutif considère qu'on ne pourra mettre fin à la récession que par un assouplissement des contraintes budgétaires et la suppression des déséquilibres. Ceci afin d'aboutir à une croissance économique durable, à la cohésion sociale et au respect des valeurs garanties par la Charte des droits fondamentaux.

La consolidation budgétaire a eu un impact plus néfaste qu'originellement prévu par les institutions, y compris la Commission européenne et le Fonds monétaire international (FMI). En effet, le FMI reconnaît, aujourd'hui, qu'il a fait de graves erreurs dans ses calculs concernant les conséquences des mesures d'austérité sur la croissance. Ces erreurs ont un impact incalculable sur la vie quotidienne des travailleurs et des citoyens que la CES représente, et remettent en cause le fondement des mesures d'austérité avancées par le pacte budgétaire et imposées par la Troïka.

Le Comité exécutif prend acte de l'opposition qui grandit parmi les citoyens et les travailleurs des pays concernés et réaffirme son soutien aux syndicats affiliés qui luttent pour des conditions de travail et de vie décentes. Cette situation résulte du manque de coordination des politiques économiques et de l'absence de standards sociaux minimum en Europe. Dans un contexte de liberté de circulation des capitaux, cela a laissé libre cours à la concurrence entre les États, en particulier dans les domaines de la fiscalité, du coût du travail et des conditions sociales.

Il réitère que le dialogue social et la négociation collective sont des éléments centraux du modèle social européen. Il s'oppose fermement aux attaques frontales contre ces droits, aux niveaux national et européen. Le Comité exécutif de la CES appelle de façon urgente à l'adoption immédiate et à la transposition des accords des partenaires sociaux européens actuellement sur la table du Conseil.

Il rappelle que l'Union est tenue, de par le traité, « *d'œuvrer pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement* ». Il rappelle aussi que le soutien de la CES au Traité de Lisbonne était basé sur la pleine application de ces principes.

Il note que des discussions sont actuellement en cours entre les institutions et les gouvernements concernant l'opportunité de nouvelles modifications des traités. Un changement de cap est nécessaire et la priorité doit être donnée à la résolution de la crise suivant les trois piliers de la proposition de la CES de contrat social qui reçoit un soutien croissant. Celui-ci s'articule autour du dialogue social et des négociations collectives, de la gouvernance économique pour une croissance et des emplois durables et de la justice économique, fiscale et sociale.

Il insiste sur le fait qu'une solidarité active, le progrès social et la responsabilité démocratique doivent faire partie du projet européen. Il considère essentiel qu'un protocole de progrès social soit une part intégrante et opérationnelle de tout nouveau traité. La CES évaluera, sur cette base, tout nouveau progrès de l'intégration européenne.



## COMMUNIQUE CGT

### Oui au mariage pour tous !

Montreuil le 23 octobre 2012

La Cgt s'est positionnée et a rendu un avis sur le projet de loi visant à ouvrir le mariage aux couples de personnes de même sexe. C'est un texte d'une avancée sociale majeure sans toutefois régler toutes les situations d'union.

Nous avons manifesté notre profond désaccord sur la méthode qui consiste à utiliser le délai d'urgence pour nous consulter.

Nous pouvons en déduire que la modification des articles s'est également faite dans la précipitation, puisque nous avons constaté, avec désarroi, que le féminin n'existe plus, tous les accords grammaticaux sont masculins, la CGT ne peut l'admettre. Les époux, les conjoints par exemple, dans le texte devraient être écrits, époux ou épouse, conjoint ou conjointes, qu'un couple de deux femmes serait appelée époux, que les termes père et mère soient systématiquement remplacés par parents ce qui nous semblent problématique.

Au-delà de la sémantique, l'attention portée à la rédaction des textes démontre la volonté politique en matière de reconnaissance de la place des femmes dans notre société. Nous aurions pu penser que la mise en place d'un ministère des droits des femmes aurait évité ce genre d'écueil.

Pour prendre un exemple, s'agissant de **l'article 16**, il concerne particulièrement les retraites.

S'agissant de la MDA (II, article 16), le texte ainsi modifié,

*"à défaut de choix des parents et en l'absence de désaccord d'un de ses membres, il est proposé un partage égal pour les trimestres non liés à l'accouchement (éducation ou adoption).*

Alors que pour les couples hétérosexuels l'article est ainsi rédigé: *"si le couple n'exprime aucun choix et en l'absence de désaccord d'un de ses membres, il est réputé avoir décidé implicitement d'attribuer la totalité des trimestres à la mère"*

Qu'est-ce qui justifie cette différence de traitement entre mères biologiques en fonction de leur couple?

Pour peu que, dans un couple de femmes, le choix de la mère biologique ait été conditionné par les ressources de l'une et de l'autre, c'est également une stratégie visant les revenus du couple, qui risque de guider l'option MDA, au détriment de celle qui aura mis sa carrière en danger pour porter l'enfant.

C'est pourquoi nous demandons qu'au moins dans le cas de couples comprenant une mère biologique, celle-ci conserve la "présomption" d'attribution de la totalité des trimestres. Car c'est toujours elle, qui paiera la maternité, au moment du départ en retraite.

De plus, la modification de cet article nous laisse penser qu'on oublie la raison de l'existence de la MDA qui tente à minimiser les incidences de la maternité sur la retraite des femmes.

Concernant la Fonction Publique, pourquoi aucune des dispositions concernant les bonifications n'apparaît ?

Nous adhérons au principe d'autoriser et donner des droits aux couples de même sexe.

Nous revendiquons d'ailleurs, que toutes les formes d'union soient égales en droits (mariages, PACS, concubinage)

En l'état et au vu de l'écriture de ce projet de loi, la CGT reste vigilante sur les débats parlementaires à venir ainsi que les décrets et arrêtés d'application.

La CGT reconnaît toutefois les avancées sociétales qu'il représente pour les mariages de personnes de même sexe et devrait, à notre sens, permettre aux couples de toute composition, à toutes les formes d'union, de bénéficier de l'égalité des droits pour tous.

## **Petit rappel de circonstance : Les « charges sociales » ça n'existe pas**

**Par Gérard Filoche**

Pas un jour sans qu'on entende la ritournelle : les néolibéraux clament sur tous les tons qu'il faut « alléger les charges sociales » sur les salaires. Mais cela n'existe pas les « charges sociales sur les salaires » ! C'est une pure invention idéologique, ce n'est que de la propagande.

Dans aucun texte de loi, on ne lit qu'il y a des « charges ».

Regardez vos feuilles de paie : ce qu'il y a, c'est un « salaire brut » en haut, et un « salaire net » en bas. Expliquez-le autour de vous : dans les deux cas, c'est du « salaire ». Un « salaire net » qu'on touche et que l'on consomme tout de suite. Et un « salaire brut » constitué d'une partie de « cotisations sociales » : c'est une part de salaire socialisé, mutualisé, mise dans un pot commun et redistribuée à chacun selon ses besoins. C'est-à-dire que chacun cotise pour celui qui est dans le besoin lorsqu'il est malade, en accident du travail ou maladie professionnelle, au chômage, en charge de famille nombreuse, en difficulté de logement, ou encore en retraite.

C'est un prélèvement volontaire et progressif, avec redistribution égalitaire. Les libéraux haïssent cela.

Cette part de salaire mutualisée, c'est pourtant ce qu'il y a de plus beau en France, de plus solidaire, de plus fraternel, de plus protecteur, ce n'est pas une « charge sociale » c'est du bonheur social ! Mais ils appellent cela une « charge » pour rendre confuse, et discréditer la perception de ce bonheur. Ils disent « allégeons les charges sociales » mais c'est une manipulation pour ne pas dire « allégeons les salaires bruts », « allégeons votre bonheur ».

Un salarié m'avait dit : « mon patron me licencie parce qu'il a trop de charges ». J'en aurai pleuré. Croyait-il que son salaire était trop élevé ? Nul ne lui avait expliqué que son « brut » était du salaire indirect ou différé ? Même s'il ne le touchait pas tout de suite, c'était encore plus précieux : sa vie en dépendrait tôt ou tard. Demain à l'hôpital. Demain au chômage. Demain en retraite.

Par exemple, le système de retraite par répartition, ce n'est pas une épargne (ouf, car sinon nos retraites seraient parties avec Madoff ou Lehmann-Brothers) mais c'est une part de salaire versée en temps réel par ceux qui travaillent chaque mois pour assurer la retraite des aînés.

En temps de crise, c'est ce salaire mutualisé qui résiste le mieux, cent mille fois plus que les fonds des assurances et des banksters. Mais c'est précisément ces cotisations-là que Sarkozy s'acharnait à bloquer, que Copé veut supprimer et remplacer par une « TVA sociale » que chacun de vous paiera au lieu que ce soit votre employeur qui la paie !

C'est le coût du capital qui est trop cher, le coût du travail n'est pas trop élevé, au contraire, il faut hausser massivement les salaires (le Smic à 1600 euros) et c'est ainsi qu'on remplira les caisses socialisées de la protection sociale en diminuant les surprofits.

Ce sera bon pour tous.

# En direct des protocoles d'accords électoraux...



## Accords signés :

→UNA (aide à domicile)

Accord signé le 24 septembre pour DP / CE : 1er tour fixé le 30 octobre

→PLASTEAM

Accord signé le 03 octobre pour DP : 1er tour fixé le 30 octobre

→ASCOT

Accord signé le 05 octobre pour DP : 1er tour fixé le 31 octobre

→BIJOUTERIE MILLIAUD

Accord signé le 18 octobre pour DUP : 1er tour fixé le 15 novembre

→CASM

Accord signé le 18 octobre pour DP : 1er tour fixé le 16 novembre

→SOVIS

Accord signé le 26 octobre pour DP : 1er tour fixé le 15 novembre

Faites parler de la CGT pour les élections à venir dans ces différentes entreprises auprès de vous : connaissances, amis, famille...

Pour présenter une liste CGT, et pour voter CGT !

# Programme Formation Syndicale 2012

## Union Locale CGT du Havre

### Janvier

Du 16 au 20 ⇨ Niveau I  
26 et 27 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole

### Mars

Du 19 au 23 ⇨ Niveau I

### Mai

25 ⇨ Représentativité

### Juin

Du 04 au 08 ⇨ Niveau I  
28 et 29 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole

### Septembre

Du 24 au 28 ⇨ CHSCT

### Octobre

11 et 12 ⇨ Délégué du Personnel  
25 et 26 ⇨ Feuille de paie / Protection  
sociale

### Novembre

Du 13 au 15 ⇨ Prudis  
Du 19 au 23 ⇨ Eco CE  
Du 26 au 30 ⇨ Niveau I

### Décembre

03 et 04 ⇨ Rédiger un tract /  
Communication / Prise de parole  
Du 10 au 14 ⇨ Stage de formateurs

### Réunions du collectif formation de l'UL à 09h00 :

Le jeudi 08/11 matin,  
le lundi 12/11 toute la journée,  
le mardi 11/12 toute la journée (collectif départemental),

**Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris**

**Coût du Niveau I : 80 € par stagiaire repas compris**

Cependant le coût ne doit pas être un frein à la formation des syndiqués, l'UL regardera au cas par cas si le syndicat ne peut pas prendre en charge l'inscription.

# l'hebdo pratique

***Des liens, des infos, des blogs :***

***La rubrique interactive de l'hebdo !***

## A savoir :

Pour que les dossiers Prud'homaux soient traités le plus efficacement possible, notamment dans le cas de contestations de licenciements économiques, il faut vérifier que les Conventions collectives, accords de branches, d'entreprises et règlements intérieurs ont bien été transmis au Conseil du Havre, dès leurs signatures ou arrêtés d'extensions. L'employeur a l'obligation de le faire.

**C'est pour rire...**



« Mr Mittal (ArcelorMittal) vient de décéder et arrive au paradis.

Dieu lui dit :

- "Avec tout ce que tu as fait en France et surtout en Lorraine, il n'est pas question que je t'accueille au paradis : file directement en enfer !".

Trois jours plus tard, Satan frappe à la porte du paradis et supplie Dieu :

- "Reprends-le vite, il m'a déjà éteint 3 fours...".



## Les agendas NVO 2013 sont arrivés.

L'UL fait une commande groupée pour les syndicats qui le désirent.

Agenda de poche : 5,60€

Agenda planning : 6,20€

Carnet de notes : 5,60€

Agenda carré : 11,00€

Agenda de bureau : 15€

***Les commandes sont à passer auprès de Lydia***

## Echos

### → Saison 2012

C.A. : + 5 %  
Collectivités : 70 %  
Individuels : 30 %

Diffusion Collectivités : - 10 %  
Diffusion Individuels : + 43 %

Paiement Chèques Vacances : + 17 %

Une année à l'image  
de la météo : en demi-teinte.

### → 2 nouvelles arrivées

#### Marceau BRIER

En sa qualité de Directeur du Développement, sa mission est d'être à votre disposition pour trouver les réponses adaptées à vos attentes.

Une certitude, de par sa qualité de « Producteur Propriétaire », TLCVacances à la capacité, avec vous de trouver la solution que vous attendez.

N'hésitez pas à le contacter.

Tél. : 02.35.21.82.42

[marceau.brier@tlcvacances.fr](mailto:marceau.brier@tlcvacances.fr)

#### Laëtitia AVIEGNE

Réservations / Comptabilité

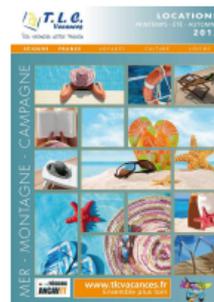
Elle suit particulièrement les villages de Dives sur Mer, Plestin Les Grèves et Saint-Jean de Monts.

## Vacances 2013

### Les réservations sont ouvertes



Pass ' Escapade  
Tarifs linéaires  
Tarifs week-ends



## Allotements, linéaires et réservations

au coup par coup, par téléphone,  
par fax, par mail ou encore par internet  
Nous avons une réponse adaptée à votre attente

### Réservez sans attendre

Vacances Hiver et week-ends : Anne-Marie au 02.35.21.91.99

Linéaires et allotements : Dominique au 02.35.21.82.45

ou Marceau au 02.35.21.82.42

## Vacances de la Toussaint

Dives sur Mer - T2 4 pers. : 365 €  
Mont Saint-Michel – Mobil home 6 pers. : 335 €  
Noirmoutier – Villa 5 pers. : 502 €  
Saint-Cyprien – mobil home 4/6 pers. : 284 €

## Inauguration le 25 octobre

*TLCVacances fait la fête à l'occasion de son installation dans ses nouveaux locaux. Vous y êtes cordialement invités (voir coupon en annexe).*

Retrouvez toute l'actualité, promotions, catalogues, nouveautés sur :

**[www.tlcvacances.fr](http://www.tlcvacances.fr)**

Réservations et paiements sécurisés en ligne - Tél. : 02.35.21.69.63 - [reservations@tlcvacances.fr](mailto:reservations@tlcvacances.fr)